



Contourner une indivision

Par **Sylvain87anne**, le 19/07/2016 à 11:45

Bonjour Monsieur,
les freres et soeurs de ma mere sont en
en desaccord pour vendre la maison de leur mère.
sur 8,2 ne veulent pas vendre peut on invoquer
l'interet commun pour forcer la vente de cette maison.

Par **Visiteur**, le 19/07/2016 à 11:47

Bonjour,
l'intérêt commun ? c'est quoi ça ? La vente se fera par le biais de la justice alors.

Par **youris**, le 19/07/2016 à 11:54

bonjour,
ayant au moins les 2/3 des parts de l'indivision, les indivisaires vendeurs doivent demander
au président du tgi, l'autorisation de vendre le bien indivis.
salutations

Par **Sylvain87anne**, le 19/07/2016 à 13:04

merci, j ai lu un article L815-5-1,qui me permettrait de passer outre ceux qui ne veulent pas
vendre, car il y a un acheteur et le fait que 2 personnes bloquent la vente depuis 2 mois, la
vente ne va pouvoir se faire. Peut on se retourner contre ces 2 personnes s il font louper la
vente ?

Par **youris**, le 19/07/2016 à 13:30

vous n'avez pas bien lu l'article que vous citez, car il indique que l'aliénation d'un bien indivis
doit être autorisée par le tgi, cet article ne vous permet de passer outre l'opposition des
indivisaires qui ne veulent pas vendre.

tant que vous n'aviez pas l'accord de tous les indivisaires, il ne fallait pas mettre le bien en vente, c'est vous qui en mettant le bien en vente malgré l'opposition de 2 indivisaires faites louper la vente.

Par **Sylvain87anne**, le **19/07/2016** à **13:33**

ils sont revenu sur leur parole, donc le bien ne se vendra pas, ok